

Communiqué de Presse

Paris (France) – Le 28 juin à 17h45

Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 30 juin 2017

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 30 juin 2017. L'avis préalable a été publié au BALO du 26 mai 2017.

1) Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 26 mai 2017

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 28 800 titres représentant 0,36% du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectif :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 28 800
- Opérations de croissance externe : néant
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : néant
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'action : néant
- Annulation : néant

2) Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme** : Assemblée générale du 30 juin 2017
- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10% du capital (soit 792 647 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 28 800 (soit 0,36% du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 763 847 actions (soit 9,64% du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

- **Prix maximum d'achat** : 25 euros
- **Montant maximal du programme** : 19 814 125 euros
- **Modalités des rachats** : ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.
- La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Les objectifs sont :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Ymagis par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Durée du programme : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 30 juin 2017, soit jusqu'au 29 décembre 2018

La présente publication est disponible sur le site Internet du Groupe (www.ymagis.com).

Pour toute information : GERARD Rémi, 01 79 97 78 41, investisseurs@ymagis.com / www.ymagis.com

Prochain communiqué : le 28 septembre 2017 – Chiffre d'affaires et résultats du 1^{er} semestre 2017

A PROPOS DU GROUPE YMAGIS

Ymagis Groupe est le spécialiste européen des technologies numériques pour l'industrie du cinéma. Fondé en 2007, le Groupe, dont le siège social est à Paris, est aujourd'hui présent dans 24 pays avec plus de 770 collaborateurs et se structure autour de 3 Business Units : CinemaNext pour les activités de services aux exploitants cinématographiques (ventes et installation, solutions logicielles, support technique/NOC et consulting), Eclair pour les activités de services de contenus (post-production, acheminement cinémas, distribution numérique, multilingue et accessibilité, restauration et préservation) et Ymagis pour les solutions de financement. Pour plus d'informations, connectez-vous sur www.ymagis.com, www.cinemanext.com ou www.eclair.digital

GROUPE YMAGIS

Rémi Gérard, Directeur Financier
Tél. : +33 (0)1 75 44 88 88
investisseurs@ymagis.com

CALYPTUS

Sophie Boulila / Mathieu Calleux
ymagis@calyptus.net
Tél. : + 33 (0)1 53 65 68 62



TECH40